

SIAEP des vallées des Evoissons et de la Poix
1 rue du capitaine Fay
80290 POIX de PICARDIE
siaepdesvalleesdesevoissonsetdelapoix@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du mardi 5 novembre 2019

Le comité syndical dument convoqué le 24 octobre 2019, s'est réuni le 5 novembre 2019 à 19h00, à la justice de paix de Poix de Picardie sous la présidence de M Gérard DESMAREST.

Membres en exercice : 21

Membres présents : 12

Membres présents : Gérard DESMAREST, Jacques LEULLIER, Fabrice DUEZ, Yannick DESPLAINS, Gérard DENEUX, Marc BLAREL, Emmanuel AUZOU, Bernard D'HAILLECOURT, Romuald TRABOUILLET, Rose-France DELAIRE, Loïc LEROY, Bernard MORAIN

Absents: Christelle KLAES, Christian DELVA, Sylvia PUZIKY, Etienne BODERAU, Sébastien DESMARQUET, Rose-Marie LEDAIN, Abel GATELET, Christophe D'HALESCOURT, Simon LENOIR

Pouvoir : aucun

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard MORAIN

1. Compte rendu du comité du 2 avril 2019.

Le Président demande à l'assemblée, si des modifications doivent être apportées au compte rendu. En l'absence de remarque, le compte rendu du comité syndical du 2 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Adhésion de Blangy sous Poix au syndicat.

Le Président informe l'assemblée que la commune de Blangy sous Poix est autorisée à adhérer au SIAEP des vallées des Evoissons et de la Poix à compter du 1^{er} janvier 2020 par l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2019.

3. Effacement de dettes.

Le Président sur recommandation de la commission de surendettement propose à l'assemblée d'effacer la dette de quelques abonnés. Le montant total de la dette s'élève à 1346,00 €.

Après en avoir délibéré le comité syndical, à l'unanimité approuve l'effacement des dettes d'un montant total de 1346,00 € par l'émission de mandats à l'article 6542.

4. Contrôle des bouches à incendie.

Le Président propose à l'assemblée de contrôler les bouches à incendie des communes adhérentes. Actuellement le contrôle d'une bouche à incendie est facturé 26,00 € et le déplacement 47,00 €. Le montant de l'investissement est 2542.41 € HT. Le nombre de bouches à incendie sur le territoire du syndicat est de 136.

Le Président propose à l'assemblée d'acquérir le matériel nécessaire pour un montant de 2452.41 €HT et de contrôler les bouches à incendies pour un prix unitaire de 25,00 €HT.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Modification du règlement de service.

Pression de distribution de l'eau potable.

Suivant le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 article 41, la hauteur piézométrique de l'eau distribuée par un réseau doit en tout point être au moins égale à 3 mètres à l'heure de pointe de consommation. Ce décret définit donc la pression minimale, mais ne fixe aucune pression maximale aux distributeurs d'eau car il est souvent nécessaire d'avoir des pressions supérieures à 5 ou 6 bars afin d'alimenter toutes les habitations en fonction des dénivelés.

C'est le DTU 60.1 et la norme NF EN 806 qui définissent le cahier des charges à l'intérieur des habitations et bureaux ou il est dit que la pression doit être régulée à + ou - 3 bars.

Il est donc nécessaire que les habitations soient équipées d'un réducteur de pression afin de protéger l'ensemble de l'installation. Cette installation est à la charge du propriétaire.

Le Président propose à l'assemblée de modifier le règlement de service comme suit :

« Les habitations doivent être équipées d'un réducteur de pression afin de protéger l'ensemble de l'installation. Cette installation est à la charge du propriétaire. »

Le Président propose à l'assemblée d'envoyer un courrier à chaque commune adhérente informant de la réglementation concernant la pression de distribution de l'eau potable.

Article 6 :

Le Président propose à l'assemblée de modifier cet article comme suit :

« Tout occupant d'une habitation, d'un local commercial ou industriel doit souscrire un abonnement afin de bénéficier de la fourniture d'eau. Après préavis de fermeture non suivi d'une demande de souscription, le branchement sera fermé.

Lorsqu'un occupant libère un logement, l'abonnement est transféré au propriétaire si celui-ci est connu. »

Après délibération les 2 propositions sont acceptées à l'unanimité.

6. Prix de vente HT de l'eau 2020.

Après une présentation succincte du budget prévisionnel 2020, le Président propose les tarifs suivants :

Bergicourt	abonnement annuel	62.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
Blangy sous Poix	abonnement annuel	62.00 €/an,	prix de vente du m3	0.90 €
Caulières	abonnement annuel	62.00 €/an,	prix de vente du m3	0.90 €
Elencourt	abonnement annuel	62.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
Epllessier	abonnement annuel	62.00 €/an,	prix de vente du m3	0.90 €
Equennes/Eramecourt	abonnement annuel	62.00 €/an,	prix de vente du m3	0.90 €
Famechon	abonnement annuel	62.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
Guizancourt	abonnement annuel	62.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
Hescamps	abonnement annuel	62.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
La Chapelle ss Poix	abonnement annuel	62.00 €/an,	prix de vente du m3	0.90 €
Lignieres Châtelain	abonnement annuel	62.00 €/an,	prix de vente du m3	0.90 €
Meigneux	abonnement annuel	62.00 €/an,	prix de vente du m3	0.90 €
Méréaucourt	abonnement annuel	62.00 €/an,	prix de vente du m3	1.00 €
Thieulloy la ville	abonnement annuel	62.00 €/an,	prix de vente du m3	0.90 €
Poix de Picardie	abonnement annuel	62.00 €/an,	prix de vente du m3	0.90 €
Sainte-Segrée	abonnement annuel	62.00 €/an,	prix de vente du m3	0.90 €
Saulchoy sous Poix	abonnement annuel	62.00 €/an,	prix de vente du m3	0.90 €

Prix de vente de l'eau au syndicat de Grandvilliers, le Président propose de vendre le m3 d'eau 0.90 €.

Après délibération l'assemblée approuve à l'unanimité les tarifs proposés

7. Abandon du château d'Epllessier:

Le Président a informé le Maire de la commune d'Epllessier de la déconnection prochaine du réseau du château d'eau si la commune d'Epllessier ne manifeste pas le désir de le transformer en réserve « incendie ».

Le Président propose à l'assemblée de rendre à la commune d'Epllessier le château d'eau et d'attendre le retour de la commune d'Epllessier pour la déconnection du réseau.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

8. Renouvellement du contrat de travail de David GREDE.

Le président informe l'assemblée que le contrat de travail de David GREDE se termine le 31 décembre 2019. La charge de travail nécessite de renouveler le contrat pour un temps plein.

Le Président propose à l'assemblée de renouveler le contrat de travail à temps plein pour un an en tant que vacataire et qu'à l'issue de cette période d'un an David GREDE soit embauché en tant que stagiaire en vue d'une future titularisation.

Après délibération, la proposition est acceptée à l'unanimité.

9. Point sur les travaux.

L'interconnexion de l'UDI des Evoissons réalisée par CISE TP est terminée.

L'entreprise SAUR chargée de la mise en place des équipements électro hydrauliques a pris du retard, la réception des travaux est prévue le 18 novembre prochain.

Le revêtement du dôme du réservoir de Poix est à la limite des tolérances admises.

Environ 80000 € restent à payer et aucun mandat ne sera émis avant la réception finale des travaux en cours.

Réservoir de Lignières Châtelain. La canalisation en fonte isolée a été remplacée par une canalisation en acier inoxydable

10. Financement des travaux futurs.

L'agence de l'eau Artois-Picardie accorde des subventions à hauteur de 25 % et des financements de 25% sans intérêt sur 25 ans sur les travaux autres que les renouvellements de canalisations.

Le renouvellement des réseaux sujets aux fuites sont financés jusqu'à 70 %.

La canalisation reliant le réservoir de Poix jusqu'au surpresseur devrait être subventionné à hauteur de 35 % et bénéficié d'une avance de 35 % remboursable sur 25 ans à taux nul.

La canalisation de Méréaucourt sera posée en 2020 et bénéficiera d'une subvention de 162400 €.

DETR 2020. Les demandes des subventions concerneront des remplacements de réseau :

Rue Charles Mehaye 40870 €,

Rue du jeu de Paume 24000 €,

Route d'Abbeville (M.Dufieux) 9200 €,

Mesnil Huchon Frettemolle 76000 €, ce renouvellement est urgent,

Frettemolle château d'eau 30000 €

Le montant total des travaux envisagés s'élève à 198000 €.

Les demandes de DETR seront faites avec l'appui de l'Ameva. Le montant de la prestation s'élève à 1294.98 €.

DETR Méréaucourt réseau interne 86000 € (estimation G2C). Le financement prévu est le suivant :

25 % subvention par l'agence de l'eau soit 21500 €.

25 % avance sous forme de prêt sans intérêt soit 21500 €.

25 % subvention DETR soit 21500 €.

Les 25 % restants seront financés sur fonds propres.

Clôture de la séance à 21 heures 30.

Le Secrétaire
Bernard MORAIN

